



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 9 novembre 2009

COMPTE-RENDU DU COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE

Vendredi 6 novembre 2009

Sont présents, pour l'administration le DGAM, le chef de la mission pour l'action sociale, la chef du bureau RHIE, le chef du SAJI et un représentant du SIL, le médecin de prévention et les syndicats CFDT-MAE (Anne Colomb, Franck Ristori et Thierry Duboc), ASAM, CGT et USASCC. : M. CHABROUILLET.

I – Activité médicale du 1^{er} semestre 2009

On a observé une baisse de 150 dossiers par rapport à la période similaire de l'année 2008, due à une diminution du nombre des volontaires internationaux.

L'élaboration du plan « pandémie » a pris sur le temps de travail et des travaux ont été menés en commun avec le ministère chargé de l'intérieur.

Le DGAM se félicite des conditions d'installation du centre de santé.

A la question (CGT) de savoir si des visites spontanées ont été liées à l'installation sur le nouveau site Convention, il est répondu par la négative.

S'agissant du questionnaire sur le stress au travail, initié il y a deux ans^{1 2} son dépouillement est en cours et prend beaucoup plus de temps que prévu, notamment compte tenu du fait qu'il comporte plus de 30 items.

Sur l'informatisation du cabinet médical (demande récurrente de la CFDT) et pour le financement duquel un engagement de principe du DGA avait été pris lors du CCHS du 19 mai 2009 (...dans la mesure des crédits disponibles)³, l'administration indique qu'un marché à procédure adaptée a été préparé et il est prévu de consacrer 20 000 euros au titre de l'acquisition du matériel, auxquels vont s'ajouter les frais de maintenance.

¹ Dont un compte-rendu d'étape avait été effectué au CCHS du 8 novembre 2007 (Source : fiche du médecin coordonnateur pour le CTPM de novembre 2007).

² Remise du questionnaire distribué systématiquement à chaque agent venant en consultation pour quelque motif que ce soit sauf pour un recrutement ou une reprise d'activité, réponse sur la base du volontariat ; la 1^{ère} partie de l'enquête a été effectuée en mai-juin 2007, une deuxième était en cours en novembre 2007 et la 3^{ème} partie était prévue pour 2008. Questionnaire standard pour ce genre d'enquête. (Source fiche du médecin coordonnateur pour le CTPM de novembre 2007).

³ A la question de la CFDT sur le fait que ce projet, approuvé lors de CCHS successifs, en est toujours au point mort, M. Romatet déclare que cette dépense pourra être imputée sur le budget de la MAS si elle dispose d'un reliquat fin 2009 ou bien que celle-ci devra essayer de l'inscrire dans son budget 2010 (cf. p. 4 du compte-rendu de l'administration du CCHS réuni le 22 mai 2009).

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats

II – Plan de continuation d’activité en cas de pandémie grippale

19 arrêts de travail dus à des syndrômes grippaux ont été recensés. Les TD d’information des postes sont été envoyés, les Français de l’étranger seront soumis au même régime que l’ensemble de la population. La campagne de vaccination a commencé pour les personnels des hôpitaux et le reste de la population sera, sur la base du volontariat, vaccinée par strates en fonction de sa sensibilité au risque viral (femmes enceintes, nourrissons avec facteur de risque, nourrissons sans facteur de risque, puis le reste de la population).

En réponse à une question de la CFDT sur les conseils en faveur/ou contre la vaccination, le médecin de prévention précise que la vaccination est une prescription altruiste : on se fait vacciner non seulement pour se protéger soi-même, mais également pour diminuer la propagation du virus qui aura moins de risque de frapper les populations fragiles, qui, en raison d’une contre-indication, n’auront pu se faire vacciner. Les adjuvants sont les mêmes que ceux utilisés pour les personnes de plus de 65 ans. Le vaccin peut provoquer des réactions plus vives que le vaccin contre la grippe saisonnière. Une seule injection pourrait suffire.

Un intervalle de 3 semaines est à respecter entre la vaccination contre la grippe saisonnière et celle contre la grippe H1N1.

III– Sur l’aménagement du site Convention et les travaux du quai d’Orsay

Sur la clause de rendez-vous

Aux questions de la CFDT portant sur le taux de satisfaction apporté aux demandes de réaménagement formulées par les services, les réponses suivantes ont été données : les demandes des services ont été formalisées sur plans et un grand nombre de demandes concernaient les possibilités de fermer les espaces donnant sur les axes de circulation. La proportion de prise en compte n’est pas très élevée, l’obstacle à la prise en compte étant due aux contraintes liées au désenfumage. Des hublots ont été installés. Les cloisons doivent être posées dans les jours qui viennent.

L’administration indique que toutes les demandes seront prises en compte, que ce soit sous forme de cloisonnements intégraux, adjonction de mobilier séparateur ou encore de cloisons mobiles.

Sur l’aménagement de la Halle

La visite effectuée par le CCHS le 22 octobre 2009 avait laissé aux représentants des personnels une très mauvaise impression, compte tenu de ce qu’ils avaient pu y observer : nuisances sonores alors que le site n’avait pas encore « accueilli » tous les agents qui devaient y travailler, postes de travail installés sous des tuyaux, un autre trop près des ventilations, etc.

L’administration reconnaît qu’il subsiste des difficultés, notées par le maître d’oeuvre.

Ne voulant pas se borner à un ressenti, la CFDT demande qu’un relevé acoustique soit effectué, une fois le site plein, par un cabinet spécialisé.

La pose d’un cloisonnement vitré le long de la mezzanine est à l’étude, de même que l’isolation phonique des machines bruyantes. Le design sera retravaillé. Les personnels installés le long des colonnes montantes seront déplacés.

Bref, beaucoup, de l’aveu même de l’administration, reste à faire.

La CFDT regrette que, lors des réunions de dialogue social consacrées au site Convention, à aucun moment le site de la mezzanine n’a été mentionné.

Quelques autres endroits « en difficulté » : notamment la sous-direction chargée de la formation et le SAJI

Sous la verrière (formation), la climatisation est « en progrès », les ajustements devant se faire en site occupé. S'agissant du SAJI, on est venu prendre des mesures etla situation devrait s'améliorer.

Désireuse d'en savoir plus sur les aménagements envisagés et d'être en mesure d'apprécier la situation avant/après, la CFDT continue de poser des questions et l'administration trouve plus simple finalement d'accorder aux représentants des personnels et aux agents une possibilité d'accès aux plans dressés compte tenu des nouveaux aménagements à intervenir.

Les travaux du quai d'Orsay

Les locaux libérés par la direction des archives vont être transformés en bureaux. Un assistant de la maîtrise d'ouvrage définit le programme des opérations. On est dans la phase de recueil des besoins des directions et les travaux seront présentés dans le cadre du CCHS. A partir de janvier 2010 commencera la phase d'études.

L'aile donnant rue de l'Université sera vidée de ses occupants, relogés à proximité du « bunker » qui abritait la Valise, dans des préfabriqués. Une durée de trois ans est à prévoir. Ce projet fera l'objet d'un suivi dans le cadre des réunions de dialogue social.

IV – Rapport de l'inspecteur hygiène et sécurité (IHS)

Les conditions dans lesquelles ont été conduits les travaux d'installation sur les nouveaux sites ont constitué le coeur de ses activités. Des difficultés subsistent (cf supra).

Le site Convention est considéré en partie comme « établissement recevant du public (ERP) » en raison du centre de conférences, quelques travaux sont nécessaires avant que la commission de sécurité, qui se réunira début décembre, ne donne son accord.

Le site de la Courneuve a reçu un avis favorable de la commission de sécurité, sous réserve de prescriptions mineures, comme la signalétique.

Des procédures sont en cours pour faire répertorier les sites Convention, Courneuve et Chatillon auprès des pompiers.

Le quai d'Orsay a fait l'objet d'un avis défavorable de la part de la commission de sécurité (avis du 24 septembre 2008, notifié en février 2009). Dans le cadre de la procédure de suivi de la préfetue, la sous-direction SIL a fait part des évolutions vers une mise en conformité.

L'interdiction de fumer a été rappelée à la suite de l'incendie du 8 septembre 2009 au quai d'Orsay.

V – Autres points

Sur les rapports des CHS locaux, la CFDT fait observer qu'il conviendrait d'indiquer clairement qui siège en qualité de représentant de l'administration et qui siège en qualité de représentants des personnels.

La CGT a mis l'accent sur le document unique (administration centrale et étranger) , démarche que l'on ne peut que soutenir, de même lorsque ce syndicat a déploré l'absence d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).